



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

**Mesdames, Messieurs les
Présidents des clubs**
Aurillac, le 31 mai 2022

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale du District du Cantal de Football qui aura lieu le samedi 11 juin 2022 à Murat.

A ce titre, vous trouverez, joints à la présente, tous les éléments nécessaires à votre information :

- l'ordre du jour,
 - la répartition des clubs pour vérification des pouvoirs,
 - la présentation des modifications des textes réglementaires,
 - les documents nécessaires à l'examen des propositions du Comité Directeur,
 - une attestation de pouvoir (*à remplir en cas d'absence**),
- * En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter, au choix :
- par un licencié de votre club,
 - par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre club lors de l'Assemblée Générale.

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir ci-jointe et de la présenter le jour de l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons enfin que le jour de l'Assemblée Générale :

- vous devrez être muni(e) d'une pièce d'identité,
- le bénéficiaire d'un pouvoir devra en outre être en mesure justifier de sa qualité de licencié.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le Président du District
Thierry CHARBONNEL**

Assemblée Générale du District du Cantal

Samedi 11 juin 2022

Murat (Gymnase Municipal)

1/ Ordre du jour :

- 13H30 : Vérification des pouvoirs
- 14H00 : Appel des clubs
- 14H10 : Allocution de M. le Maire de MURAT
- 14H15 : Allocution de M. le Président de l'US MURAT
- 14H20 : Allocution du Président du District
- 14H30 : Assemblée Générale ordinaire :
 - Rapport moral du Secrétaire Général
 - Approbation des comptes rendus des pôles et des commissions
 - Présentation des modifications des textes réglementaires
 - Examen des propositions du Comité Directeur :
 - Mise en place de la caisse péréquation arbitrage
 - Réforme du championnat seniors
 - Désignation des lieux des Assemblées Générales Automne 2022 et Juin 2023 (Arrondissement d'AURILLAC)
 - Proclamation des résultats sportifs et remise des récompenses.
- 17H00 Vin d'honneur offert par la municipalité de MURAT

Cette Assemblée Générale sera suivie des Finales de Coupe Combourieu (17h30) et Coupe du Cantal (20h30) au Stade Jean JAMBON

Chaque club se doit d'assister à l'Assemblée Générale.

Tout club absent à l'Assemblée générale sera passible d'une amende de 146 €.

Tout club représenté à l'Assemblée Générale sera pénalisé d'une amende de 73 €.

Seuls les clubs PRESENTS, à jour de leurs cotisations et en règle avec la trésorerie pourront participer au vote.

Le Président ou son représentant devra être muni OBLIGATOIREMENT DE SA LICENCE DELIVREE PAR LA LIGUE AU TITRE DE LA SAISON 2021/2022.

Répartition par table (ordre par commune du siège social du club) :

Table n°1 : Entente Anglards de Salers à FC Junhac Montsalvy

Table n°2 : US Haut Célé (Mourjou) à Ytrac Foot

Modifications aux R.I.C. Saison 2022-2023

Article 6 : Les rencontres des deux dernières journées d'un championnat senior départemental se dérouleront **le même jour à la même heure.**

Article 14Bis : Afin de ne pas perturber le bon déroulement des championnats et de ne pas en fausser la régularité, les clubs dont le terrain ou les terrains ne seraient pas praticables devront prendre obligatoirement toutes dispositions :

Avant le samedi

12 heures.

Proposition du Comité Directeur N°1

Proposition de péréquation pour l'arbitrage :

Le bureau a émis le souhait, pour la saison prochaine, de faire évoluer les frais d'arbitrage vers un système de péréquation. Le Comité Directeur a approuvé ce souhait détaillé ci-après.

La motivation première est que tous les clubs d'une même division auront réglés en fin de saison la même somme pour l'arbitrage de leur championnat. Ce serait équitable car jusque-là les plus excentrés avaient le plus souvent les notes d'arbitrage les plus élevées. Cela permettra aussi aux responsables des désignations de ne plus avoir le casse-tête des distances pour le choix de l'arbitre. EQUITE donc.

Autre axe d'intérêt, le souhait des clubs de ne plus avoir à prévoir le règlement des officiels en fin de partie. Pour remédier à ça le district règlera les arbitres en fin de mois. Les clubs, de leur côté, auront à verser un acompte mensuel et la péréquation sera faite en fin de saison avec remboursement si les acomptes auront été trop élevés et complément à l'inverse.

Cette proposition est donc soumise à votre approbation, sachant que nous proposons que l'acompte soit de 90 € pour les poules de 12 et 70 € pour les poules de 10 et ce pendant les dix mois de compétition. Nous demanderons une autorisation de prélèvement aux clubs pour ces montants.

Les divisions où l'arbitrage officiel n'est pas assuré ne sont pas, bien sûr, concernées par cette mesure ainsi que les compétitions jeunes.

Les clubs continueront de régler directement les arbitres pour les matches de coupe, au moins pour la première saison, le temps d'évaluer la surcharge de travail administratif.

Proposition du Comité Directeur N°2

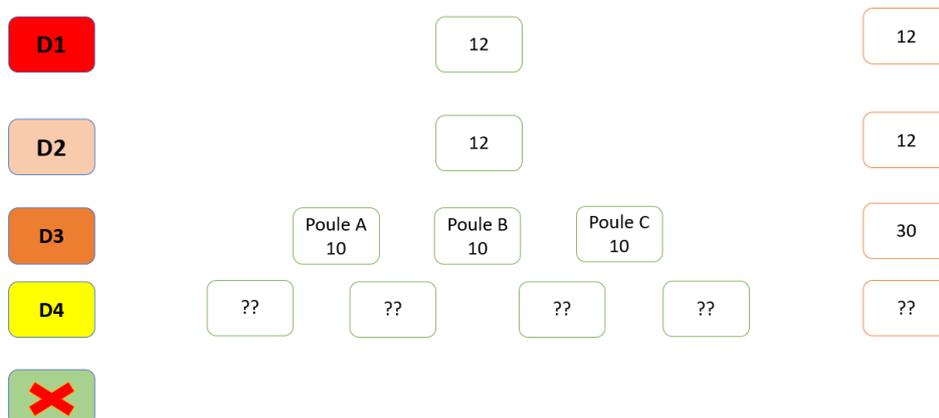
Proposition de « réforme des championnats seniors »

Le Comité Directeur vous soumet deux propositions :

Proposition n°1 :

Groupe de Travail → Réforme des championnats seniors

Pyramide des compétitions → Première proposition



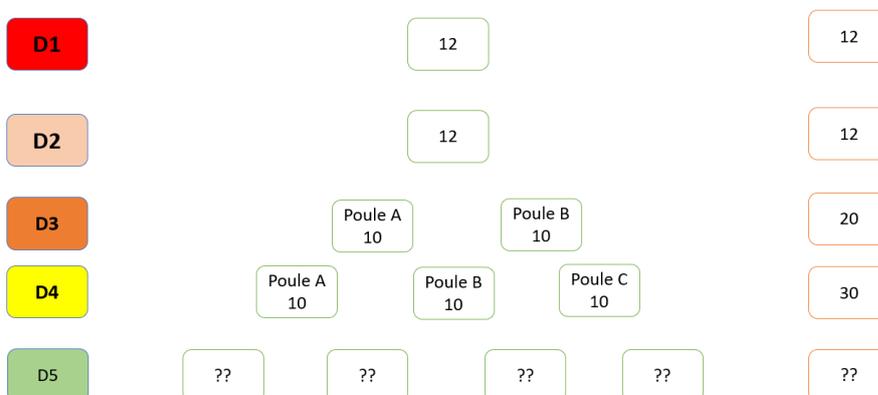
Le détail de la première proposition :

- Une poule de D1 à 12 équipes
- Une poule de D2 à 12 équipes
- Trois poules de D3 à 10 équipes
- Autant de poules que nécessaire en D4
- Suppression de la D5.

En cas d'adoption de la première proposition, la Coupe Barrès serait exclusivement réservée à la D4.

Groupe de Travail → Réforme des championnats seniors

Pyramide des compétitions → Deuxième proposition (Statut Quo)



Proposition n°2 : Statut Quo



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL 11 JUIN 2022 - MURAT

Formulaire à remplir et à remettre le jour de l'Assemblée Générale

ABSENCE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur
Président(e) du club
serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

POUVOIR

En cas d'absence, le Président peut donner pouvoir, en choisissant l'une des deux options suivantes :

Option 1 : représentation par un licencié de mon club

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,
Madame / Monsieur

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité de Direction du District et à l'élection de la délégation de District pour l'Assemblée Générale de la Ligue

ou

Option 2 : représentation par un licencié d'un autre club

En mon absence, je donne pouvoir à
Madame / Monsieur

licencié(e) du club et représentant ce club,

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité de Direction du District et à l'élection de la délégation de District pour l'Assemblée Générale de la Ligue

Fait à Le

NOM ET SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir